

Avocette élégante

Recurvirostra avosetta

Famille : Ardéidés

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I (code Natura 2000 A132)
- Protection nationale : L.414-1 et L.414-2 du code de l'environnement.
- Convention de Berne : Annexe II
- Convention de Bonn : Annexe II
- Liste rouge nationale : Espèce Localisée



Description

Grand limicole noir et blanc. Tête noire avec les joues blanches. Long bec noir retroussé. Dos, poitrine et ventre blanc avec deux grandes lignes noires sur les épaules. Ailes blanches à pointe noire et une grosse barre alaire noire. Pattes grises bleues.

Biologie – Ecologie

Les Avocettes nichent en colonie sur des îlots ou des plages sableuses, ou bien sur des zones surélevées et peu végétalisées au milieu de prés salés ou de sansouïres inondées. Les plans d'eau permettant l'alimentation doivent être de faible profondeur (environ 15 cm) et sont caractérisés par la présence de sédiments fins et meubles riche en matière organique.

Les proies principales sont les larves d'insectes, des vers polychètes et des crustacés. L'Avocette utilise la technique du « sabrage » de la vase pour faire remonter ses proies à la surface puis elle les capture d'un rapide coup de bec.

Les Avocettes arrivent sur les lieux de reproduction début mars jusqu'à début mai. Elles semblent fidèles aux sites de reproduction. Le nid est une simple dépression creusée dans le sable et garnie de quelques matériaux divers ramassés aux alentours. L'incubation est assurée par le mâle et la femelle durant 23 à 25 jours. Les poussins sont nidifuges et quittent très rapidement le nid pour gagner les zones d'alimentation où ils resteront jusqu'à leur indépendance, soit 6 semaines.

Principales menaces

Quatre causes principales peuvent être évoquées : le dérangement des colonies par différents utilisateurs des lagunes, la compétition spatiale et la prédation importante par les Goélands leucophées, la variation brutale des niveaux d'eau soit par mauvaise gestion soit par des événements pluvieux importants, le manque d'îlots de nidification conduisant les oiseaux à coloniser des sites peu propices et souvent dérangés.

Où et quand le voir sur le bassin de l'Or ?

Au total, ce sont au maximum 240 couples qui se reproduisent sur l'étang de l'Or soit près de 10% de l'effectif national. L'Avocette est visible de mars à août dans les zones humides du pourtour de l'étang.

Données issues du DOCOB « Etang de Mauguio » - 2008